



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SIA et évolutions réglementaires**

*Temps d'échanges avec les acteurs de l'écosystème armes*

# Ordre du jour

1. Réglementation
2. Numérique
3. Contrôles
4. Projets
5. Actualités / Événements

# 1. Réglementation

- Dématérialisation de la procédure d'autorisation
- Traçabilité de l'achat des munitions de catégorie B
- Simplification des quotas
- Echange de données entre les systèmes d'information
- Valorisation des armes abandonnées à l'Etat
- Projet de réglementation pour les armes d'alarme
- Nouveaux certificats de qualification professionnelle

## La dématérialisation de la procédure d'autorisation

- Autorisation unique de 5 ans
- Dernière autorisation qui fixe la date de fin validité
- Traitement des demandes papiers antérieures à la mise à disposition

## La traçabilité de l'achat des munitions de catégorie B

- Obligation de créer un compte pour acheter des munitions
- Compteur du quota de munitions à 0 au moment de la création de compte

## La simplification des quotas

## Les quotas des clubs de tir



15 à 199  
Adhérents



25  
Armes  
Soumise à autorisation



75 000  
munitions  
de stock



200 à 499  
Adhérents



50  
Armes  
Soumise à autorisation



150 000  
munitions  
de stock



500 et +  
Adhérents



100  
Armes  
Soumise à autorisation



300 000  
munitions  
de stock

## Les quotas des détenteurs licenciés de la FFTir



**Détenteur  
Majeur**



**15 Armes**  
Soumise  
à autorisation



**Limite d'acquisition  
3000 munitions / arme / an**



**Détenteur  
primo accédant  
ou mineur**



**6 Armes**  
Soumise  
à autorisation



**Limite d'acquisition  
3000 munitions / arme / an**

## L'interconnexion entre le SIA et Eden

- **La transmission d'Eden vers le SIA à la création de compte**
  - ✓ validité de la licence
  - ✓ validité de l'avis préalable
- Focus sur le contrôle des certificats médicaux



## Vers un échange d'informations entre les SI après la création du compte

- **De l'autorité administrative à la Fédération :**
  - ✓ Refus d'autorisation
  - ✓ Refus de renouvellement
  - ✓ Retrait de l'autorisation
- **De la Fédération à l'autorité administrative :**
  - ✓ Retrait de licence
  - ✓ Retrait de l'avis favorable

## Vers une valorisation globale des armes appartenant à l'État

- Etat de la réglementation avec une valorisation restreinte
- La valorisation étendue portée par l'expérimentation
- Le projet de généralisation avec élargissement de la valorisation avec une remise aux fédérations départementales de chasse assurant une mission de service public

## Les évolutions réglementaires pour encadrer l'acquisition des armes d'alarmes

- Etat des lieux : les enjeux de sécurité face à la liberté d'acquisition de ces armes
- Projet de décret pour leur surclassement et limitation aux détenteurs métiers

## Les 6 nouveaux certificats de qualification professionnelle

- Commerce des armes et munitions
- Ventes aux enchères publiques
- Prestations techniques distinctes de la fabrication ou de la réparation d'armes à feu telles que traitement des matériaux, décoration, gravure ou marquage,
- Fabrication ou commerce d'armes relevant du 8° de la catégorie B
- Vente exclusive de munitions et éléments de munitions relevant des catégories C et D
- Vente habituelle ou professionnelle d'armes à feu relevant des e, f ou g de la catégorie D ou de munitions et éléments de munitions de la catégorie D

## 2. Numérique

- Calendrier de déploiement SIA
- Calendrier des déplacements en région préalables à l'ouverture du SIA aux tireurs

# Les dates clés du





## Principe des rencontres en régions à l'occasion de l'ouverture du SIA aux tireurs

- Même schéma que les déplacements de fin 2021 / début 2022 avant l'ouverture du SIA
- Une délégation du SCAE représentant chaque métier : réglementation armes, numérique, contrôle, expertise et animation de réseaux
- 2 journées dans chaque région :
  - 1, 5 jours pour les agents de préfectures (évolution des pratiques professionnelles)
  - 0,5 jour pour les professionnels et partenaires
  - + une rencontre avec la presse

## Projet de calendrier des rencontres en régions

### Décembre 2023

 Journée de  
formation des  
agents de  
préfectures

 Demi-journée  
d'information des  
partenaires et  
professionnels  
(lundi après-midi,  
mercredi après-midi,  
vendredi matin)


\* Temps presse  
régionale à définir  
avec chaque  
préfecture


lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
			30 nov. Hauts-de-France (Lille)	1 Hauts-de-France (Lille)
4 Grand Est (Strasbourg)	5 Grand Est (Strasbourg)	6	7 Bretagne (Rennes)	8 Bretagne (Rennes)
11 Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille)	12 Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille)	13 Auvergne Rhône- Alpes (Lyon)	14 Auvergne Rhône- Alpes (Lyon)	15
18 Bourgogne Franche-Comté (Dijon)	19 Bourgogne Franche-Comté (Dijon)	20	21	22



# Projet de calendrier des rencontres en régions

## Janvier 2024

 Journée de formation des agents de préfectures

 Demi-journée d'information des partenaires et professionnels  
 (lundi après-midi, mercredi après-midi, vendredi matin)

\* Temps presse régionale à définir avec chaque préfecture

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	8 Ile-de-France (PP)	9 Ile-de-France (PP)	10	11 Centre- Val de Loire (Orléans)	12 Centre- Val de Loire (Orléans)
	15 Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux)	16 Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux)	17 Occitanie (Toulouse)	18 Occitanie (Toulouse)	19
	22 Pays de la Loire (Nantes)	23 Pays de la Loire (Nantes)	24	25 Normandie (Rouen)	26 Normandie (Rouen)
	29 Corse	30 Corse	31		

### 3. Contrôles

- Criblage détenteurs particuliers
- Clubs de tir

## Le référentiel de contrôle :

Un outil co-construit avec les partenaires, ayant vocation à :

- Standardiser les pratiques des clubs en matière de sûreté
- Détecter les pratiques de tir non conformes (déjà engagé)

## 4. Projets

- Vers une gestion simplifiée des armes devenues propriété de l'Etat
- Evolution statut du BNE
- Vente de cartouches chasse par les buralistes

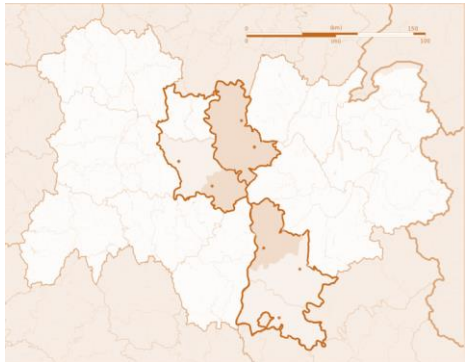
# Vers une gestion simplifiée des armes devenues propriété de l'Etat

## Contexte de l'expérimentation

- **Une réflexion initiée au printemps 2022**, associant les services du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et le ministère de la Justice, pour répondre **aux enjeux de sécurité publique dans la gestion des armes devenues propriété de l'Etat** (traçabilité numérique, stockage sécurisé, modalités de destruction) et **de simplification des démarches et des procédures pour les usagers et les services de l'Etat** (police, gendarmerie, juridictions...)
- **Des travaux engagés en janvier 2023** pour permettre une expérimentation du dispositif confiant à des professionnels sélectionnés par marché la gestion de ces armes avec :
  - leur collecte par un réseau d'armuriers habilités (1 par arrondissement)
  - Leur centralisation en un point unique (opérateur central)
- **Une 1<sup>ère</sup> concrétisation de la démarche en avril 2023** à travers le lancement des deux marchés publics suivi de la sélection des prestataires
- **Un lancement en deux étapes : le 29 juin 2023** (armes sous main de justice) **et le 11 juillet 2023** (armes abandonnées à l'Etat)

## Rappel du cadre de l'expérimentation :

- **Périmètre géographique :**
  - **3 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes** (le Rhône, la Loire, la Drôme),  
au sein de **7 arrondissements administratifs**



Lyon – Lyon Armurerie distribution  
Villefranche-sur-Saône – Armurerie Stefflo  
Saint-Etienne – L'armurier de Saint Etienne  
Montbrison – Chasse pêche forézienne  
Valence – Armurerie Macaire  
Die – Flo Passion Chasse  
Nyons – Moulin Sports

- **1 opérateur de centralisation :** le Banc national d'épreuve de Saint-Etienne
- **Durée :**
  - Jusqu'au 31 octobre pour les armes sous main de justice
  - Jusqu'au 31 décembre pour les armes abandonnées par les particuliers

## Point d'étape au 22 septembre :

- **Une période estivale marquée par une montée en puissance progressive du dispositif**
  - Une adhésion croissante des usagers (armes abandonnées)
    - Juillet - 2 semaines : 17,5 armes abandonnées en moyenne par semaine
    - Août - 5 semaines : 18,6 armes abandonnées en moyenne par semaine
  - Des collectes en juridictions fluides
- **Des retours déjà positifs de la part des usagers**
- **Des relations partenariales fluides (armuriers, juridictions, FSI)**
- **Des interrogations du SCAE émanant majoritairement des armuriers, pour des questionnements pratiques sur les modalités d'enregistrement dans le SIA**
- **S'agissant du SIA, un outil stable (pas d'interruption de services sur la période, fonctionnalités opérationnelles dans leur majorité)**



- **Des usagers réceptifs à la communication institutionnelle, déployée de manière progressive à compter du 10 juillet**
  - « Actualité » sur les sites institutionnels du Ministère de l'Intérieur et des préfectures concernées
  - Information de l'expérimentation sur le site « service-public.fr »
  - Mise à disposition des préfectures d'un kit de communication



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER**  
 Dès le 10 juillet 2023  
 Vous êtes dans la Drôme, la Loire ou le Rhône ?

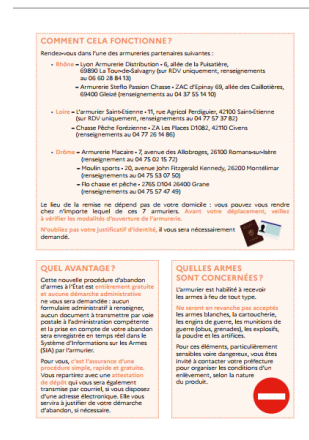
**ABANDON D'ARMES À FEU À L'ÉTAT**  
 Procédure simplifiée

- Enlèvement gratuit
- Aucune démarche administrative
- Rendez-vous dans l'une des armureries partenaires identifiées sur le site de votre préfecture.

Ne prenez pas les transports en commun avec votre arme

Plus d'informations sur [abandonarmes.fr](http://abandonarmes.fr)

Vous n'y connaissez rien ou vous avez peur ? Pour prévenir les accidents liés à la manipulation et le transport des armes et munitions, ne prenez jamais de risque !  
 Rendez-vous en préfecture.



**COMMENT CELA FONCTIONNE ?**  
 Rendez-vous dans l'une des armureries partenaires suivantes :

- **Rhône** - Local Armurerie Distribution - 6, allée de la Pulanerie, 69682 La Selve-Cilly (sur l'axe départemental, rendez-vous au 06 62 28 84 18)
- **Armurerie Saëth-Roussin-Croze** - 24C, d'Arcilly 69, allée des Caballiers, 69400 Gnieux (rendez-vous au 04 37 55 14 10)
- **Loire** - L'armurier Saint-Denis - 11, rue Agricole Redoutat, 43000 Saint-Denis sur l'axe départemental, rendez-vous au 04 77 57 37 83
- **Chasse Rêve Fortinier** - 2A Les Fleurs D'OROL, 42700 Chiers (rendez-vous au 04 77 26 14 86)
- **Drôme** - Armurerie Macaire - 2, avenue des Abbayes, 26300 Romans-le-Piémont (rendez-vous au 04 75 52 16 72)
- **Moulin sports** - 20, avenue Jean-François Kennedy, 26200 Montmorillon (rendez-vous au 04 75 53 07 02)
- **No chasse et pêche** - 2306 D104 26400 Grange (rendez-vous au 04 75 57 47 85)

Le lieu de la remise ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre chez n'importe quel l'un des 7 armuriers, selon votre agencement, votre itinéraire et les modalités d'ouverture de l'armurerie.

Si vous n'avez pas votre justificatif d'identité, il vous sera nécessairement demandé.

**QUEL AVANTAGE ?**  
 Cette nouvelle procédure d'abandon d'armes à feu est un enlèvement gratuit et simple. Aucune démarche administrative ne vous sera demandée à aucun moment. Aucune démarche administrative ne vous sera demandée à aucun moment. Aucune démarche administrative ne vous sera demandée à aucun moment.

**QUELLES ARMES SONT CONCERNÉES ?**  
 L'opération est habilitée à recevoir les armes à feu de tout type.

Ne peuvent pas être déposés : les armes blanches, les cartouches, les engins de guerre, les munitions de guerre (obus, grenades), les explosifs, la poudre et les artifices.

Pour ces éléments, particulièrement sensibles pour la sécurité, vous êtes invité à contacter votre préfecture pour organiser les modalités d'un enlèvement, selon la nature de la poudre.



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER**  
 Dès le 10 juillet 2023  
 Vous êtes dans la Drôme, la Loire ou le Rhône ?

**ABANDON D'ARMES À FEU À L'ÉTAT**  
 Procédure simplifiée

- Enlèvement gratuit
- Aucune démarche administrative
- Rendez-vous dans l'une des armureries partenaires identifiées sur le site de votre préfecture

Ne prenez pas les transports en commun avec votre arme

Plus d'informations sur [abandonarmes.fr](http://abandonarmes.fr)

Vous ne pouvez pas abandonner en permanence les objets suivants :

- armes blanches
- cartouches
- engins de guerre
- munitions de guerre (obus, grenades)
- explosifs
- poudre
- artifices

Si vous avez des objets sensibles pour la sécurité, contactez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

- Un relais dans la presse locale



Il sera désormais encore plus facile d'abandonner son arme à feu à l'Etat, puisque la Préfecture du Rhône a habilité deux armateurs à les récupérer.

Dans la Drôme – Lancement d'une expérimentation de gestion externalisée des armes abandonnées à l'Etat

Date de publication  
20 juillet 2023



La Loire choisie pour une opération d'abandon d'armes

- ... et, à venir, dans les médias nationaux (RMC, BFM TV)

## PERSPECTIVES

- **Novembre 2023** : évaluation formelle de l'expérimentation
- **Décembre 2023** : expérimentation d'une valorisation d'armes d'origine judiciaire avec le concours des Domaines
- **Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2024** :
  - poursuite de l'expérimentation afin d'approfondir les procédures avec extension du périmètre géographique à un département
  - Préparation de la généralisation (5 axes : réglementation, contractualisation, pratiques professionnelles, outils numériques et communication)
  - Préfiguration du schéma cible de généralisation avec un rôle pivot du BNE selon des modalités en cours de définition avec les directions du ministère de l'intérieur
- **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024** :
  - Déploiement de la généralisation à tous les départements (métropole et Outre-Mer)

# Banc national d'épreuves : perspectives

## Orientations

- **Faire du Banc national d'épreuve le pivot de la gestion des armes devenues propriété de l'Etat** en lui confiant la mission intégrale, charge pour lui de sélectionner les armuriers et d'organiser les conditions matérielle de l'externalisation.
- **Faire évoluer les statuts du BNE** pour que ces activités soient portées par une société bénéficiant d'un droit exclusif.
- **Adosser le BNE à un opérateur de l'Etat** (ex. : CIVIPOL)

## 5. Actualités et événements

- Milipol
- Vente de poudre noire